

INSTITUT DE FRANCE.

---

# ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du samedi 5 décembre 1896.

PRÉSIDÉE PAR

M. RAVAISSON - MOLLIEN

---

## ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. JULES SIMON, Secrétaire perpétuel de l'Académie, par M. GEORGES PICOT, Secrétaire perpétuel.

INSTITUT  
1896. — 28.



INSTITUT DE FRANCE.

---

# ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1896

---

DISCOURS

DE

M. RAVAISSON

PRÉSIDENT

---

MESSIEURS,

Tout récemment, dans la séance générale annuelle de l'Institut, que je présidais au nom de cette Académie, j'ai eu l'occasion d'énumérer les pertes qu'elle a eu la douleur de subir pendant l'année qui va finir, et les choix qu'elle a faits pour les réparer. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

Je ne rappellerai pas non plus les travaux des membres de votre Compagnie et les discussions auxquelles ils ont donné lieu dans cette dernière période. L'histoire con-

plète s'en trouve dans les Comptes rendus de vos séances.

Je me bornerai à exposer sommairement les résultats des différents concours que vous aviez ouverts et des fondations libérales dont vous avez accepté de distribuer les bienfaits.

Et d'abord le concours pour le prix dit du Budget, auquel subvient le Trésor public. Le sujet proposé pour cette année par la section de Législation, droit public et jurisprudence était le développement du régime dotal en France.

Le programme était ainsi conçu :

*Les concurrents devront faire rapidement connaître le régime dotal au XVIII<sup>e</sup> siècle et au moment de la rédaction du Code civil. Ils indiqueront le système consacré par le Code ; ils étudieront ensuite aussi complètement que possible l'œuvre de la jurisprudence, ils chercheront comment elle a interprété, appliqué, complété le Code civil ; ils arriveront ainsi à exposer l'état actuel de la question et se demanderont, en outre, dans quelle partie de la France le régime dotal, autrefois inconnu, est devenu d'un usage fréquent ; ils étudieront les conséquences de ce changement, soit au point de vue de la famille, soit au point de vue économique et social.*

Ce sujet déjà mis au concours pour 1891, aucun des Mémoires déposés à cette époque n'avait été jugé digne de récompense. Le nouveau concours n'a pas mieux réussi.

Cette fois, trois Mémoires ont été déposés. Dans tous les trois il se trouve des recherches intéressantes, mais qui portent sur des détails d'intérêt secondaire plutôt que sur les points capitaux.

L'Académie ne décerne donc pas le prix proposé pour la

seconde fois. Néanmoins elle ne se décourage pas, et, conformément à l'avis de sa section de Législation, elle remet la question au concours.

Le programme, rédigé par la section d'Économie politique, statistique et finances, du concours pour le prix Léon Faucher, était rédigé de la manière suivante : *Les impositions communales. — Étudier en France et dans les principaux États d'Europe et d'Amérique le système d'impositions communales, les diverses sources du revenu, les dépenses, les emprunts et les dettes. Insister sur les liens plus ou moins étroits qui lient la commune à l'État en matière financière.*

Un seul Mémoire a été envoyé à ce concours.

Le sujet était difficile. Le nom de commune s'applique à des sociétés bien différentes, depuis les grandes cités de Londres et de Paris jusqu'à cette commune de notre département de Seine-et-Oise qui ne compte que dix-sept membres. Si les communes diffèrent par le nombre de leurs membres, elles ne diffèrent pas moins par leurs natures, par leurs origines et leurs traditions, par les besoins auxquels elles ont à pourvoir, par les ressources dont elles disposent.

L'Académie ne pouvait exiger une étude complète ou même seulement approchant de l'être sur un sujet si vaste. Mais elle a trouvé dans le Mémoire qui lui a été adressé des documents nouveaux et précis sur les principales communes de divers pays, notamment la Grande-Bretagne et la Prusse.

Elle y a trouvé aussi des recherches instructives sur la tendance de l'État, notamment en France, sous prétexte de tutelle, à accaparer les ressources des communes, et à

les obliger à se surcharger de centimes additionnels et d'emprunts; des recherches utiles aussi, particulièrement pour la France, la Prusse, l'Italie, la Belgique, l'Angleterre et l'Amérique, sur la question de l'impôt considéré comme aliment principal des budgets locaux, enfin, comme conséquence de ces recherches, une théorie générale du système fiscal des communes qui a paru solide.

Si l'État se montre trop souvent enclin à réduire par des empiètements successifs le champ d'action des communes, l'autorité municipale n'a pas moins de propension à se substituer à l'activité individuelle. L'auteur du Mémoire a paru accueillir avec trop de faveur le système, qui doit être contenu dans de justes limites, des taxations rétributives, c'est-à-dire de celles qui sont fondées sur la rémunération de services rendus, au préjudice de l'industrie privée, par l'autorité municipale. Sur ce point, comme sur quelques autres, la réflexion et l'étude attentive des faits amèneront probablement l'auteur lui-même à modifier ses conclusions. Quoi qu'il en soit, l'Académie a reconnu dans son travail des mérites assez sérieux pour qu'elle lui décerne le prix proposé.

L'auteur est M. Louis-Paul Dubois, auditeur à la Cour des comptes.

Pour le prix Rossi le programme était : *Du rapport de valeur entre les deux métaux servant de monnaie, et notamment de la possibilité de maintenir entre les divers métaux servant de monnaie un rapport de valeur autre que celui résultant de l'offre et de la demande.*

Quatre Mémoires ont répondu à la question, sans

qu'aucun ait paru y répondre d'une manière satisfaisante. Les quatre auteurs sont d'accord sur ce point que le rapport entre les monnaies d'or et d'argent a toujours été variable comme celui des métaux mêmes, et que les efforts des gouvernements pour le fixer ont été vains. Pourrait-on y réussir, c'est sur quoi ils diffèrent. Un des auteurs tire d'études historiques précises une conclusion négative, et ne voit rien de mieux à faire que d'en rester à l'état actuel. Son labeur est louable, et aussi son esprit de sage critique. Mais à divers égards l'œuvre laisse fort à désirer. Les trois autres auteurs, qui croient possible de rendre fixe, au moins pendant des périodes déterminées, le rapport de valeur des deux sortes de monnaie, imaginent, pour obtenir ce résultat, des moyens qui ont semblé impraticables, et leurs conceptions prouvent qu'ils ne se rendent pas compte des conditions que réclame une saine monnaie, et des services qu'elle doit rendre à l'intérieur et à l'extérieur.

L'Académie n'a pas cru pouvoir donner le prix et retire la question.

Le montant du prix Thorel, affecté à des ouvrages destinés à l'éducation du peuple, a été partagé en trois récompenses, savoir :

A M. Boniface, chef de bureau honoraire au Ministère de l'Instruction publique, pour son livre intitulé : *Pour le commencement de la classe (garçons), lectures morales quotidiennes*, une médaille de mille francs.

A M. David Sauvageot, professeur de rhétorique au

collège Stanislas, pour son livre intitulé : *Monsieur Prévot*, une médaille de huit cents francs.

A M<sup>lle</sup> Murique, directrice de l'école normale d'institutrices de Versailles, pour son livre intitulé : *Économie domestique et hygiène*, une médaille de deux cents francs.

La Commission mixte chargée par l'Académie d'examiner les ouvrages présentés pour le prix Le Dissez de Penanrun, « prix à décerner à un auteur dont les travaux rentrent dans les attributions de l'Académie », a été saisie de plus de quarante volumes, émanant de dix-neuf auteurs. Après en avoir éliminé le plus grand nombre, qui ne rentraient pas dans ses attributions, elle est restée en présence de cinq auteurs qui tous auraient été, à son avis, dignes d'être couronnés. Mais le prix (2 000 fr.), aux termes de la fondation ne devant pas être partagé, il a été attribué à celui des cinq meilleurs auteurs qui a paru mériter le premier rang, en récompensant les autres par de simples mentions, honorables ou très honorables.

Une mention honorable a été accordée à M. André Lichtenberger, docteur ès lettres, pour son livre intitulé : *Le socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

Des mentions très honorables sont accordées à MM. Hannequin, Albert et Despagnet.

L'ouvrage de M. Hannequin est intitulé : *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine*. C'est une thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, et qui a valu à son auteur le titre de docteur ès lettres. Il y fait preuve et de beaucoup de familiarité avec les sciences physiques et d'une rare intelligence philosophique.

L'ouvrage de M. Georges Albert, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté libre de droit d'Angers, sur la *Liberté de tester*, fruit de sérieuses recherches, offre une excellente base d'étude pour tous ceux que préoccupe le grave problème de la liberté testamentaire.

M. Frantz Despagnet, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, présentait au concours un *Précis de droit international privé*, un *Cours de droit international*, et un *Essai sur les protectorats*.

Le premier de ces ouvrages est une seconde édition d'un traité estimé, publié en 1890 ; les *Cours de droit international* sont des œuvres très sérieuses, où le sujet est traité à la fois brièvement et complètement. L'*Essai sur les protectorats* est un livre plus intéressant encore, sur un sujet neuf de haute importance.

Le livre auquel nous décernons le prix, *La question ouvrière en Angleterre*, par M. Paul de Rousiers, est à la fois très original et d'une grande utilité pratique. Rien de plus instructif, sur la grande lutte, l'une des principales préoccupations du temps présent, entre le capital et le travail, sur les phases par lesquelles elle a déjà passé dans le Royaume-Uni, sur les transactions par lesquelles s'y rapprochent et tendent à s'accorder les intérêts en présence, sur le progrès social et moral qui en résulte. Aucun enseignement n'est plus précieux pour notre propre pays. Ajoutons que M. de Rousiers a su composer et rédiger son ouvrage d'une manière qui en rend la lecture non seulement intéressante, mais encore attrayante.

Des prix, fondés par M. Joseph-François Audiffred,

doivent être décernés chaque année à *des ouvrages imprimés propres à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.*

Cette année trois prix, de mille francs chacun, sont décernés :

A M. Jules Roy, professeur à l'École des chartes, pour son livre intitulé : *Turenne, sa vie, les institutions de son temps.*

A M. de la Hautière, pour son livre intitulé : *Cours de philosophie morale.*

A M. Augustin Bernard, professeur à l'École supérieure d'Alger, pour son livre intitulé : *l'Archipel de la Nouvelle-Calédonie.*

Quatre récompenses de cinq cents francs chacune sont attribuées :

A M. le commandant Péroz pour son livre intitulé : *Au Niger, récits de campagnes, 1891-1892.*

A M. le lieutenant-colonel Famin pour son livre intitulé : *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si.*

A l'ouvrage intitulé : *la Campagne de Crimée* du capitaine Loizillon, publié par la sœur de l'auteur, M<sup>lle</sup> Loizillon, inspectrice générale honoraire des Écoles maternelles.

A M. Fernand Naudier, avocat à Paris, pour sa publication : *l'Écho des communes*, revue bimensuelle.

Deux mentions honorables sont accordées à M. l'abbé Louvet, des Missions étrangères, missionnaire en Cochinchine, pour son livre intitulé : *Les missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle*; et à M. Maurice Bloch, pour son livre intitulé : *Femmes d'Alsace.*

Le prix annuel fondé par M<sup>me</sup> veuve Audiffred en mémoire de son mari « pour récompenser les plus grands, les plus beaux dévouements en quelque genre que ce soit, » ce prix, d'une valeur de quinze mille francs, est décerné à deux des congrégations de Missionnaires catholiques qui luttent depuis de longues années pour l'humanité contre la barbarie africaine.

Les établissements religieux qui desservent ces missions sont aujourd'hui au nombre de seize, dont onze appartiennent à la France. Il faut y joindre les religieuses qui, sous le nom de Sœurs de Cluny et de Sœurs blanches d'Alger, complètent l'œuvre des missions, en allant instruire les enfants et soigner les malades. Dans cette légion d'un dévouement qui est porté souvent jusqu'au martyre, tous méritent la couronne que la générosité de M<sup>me</sup> Audiffred a chargé l'Académie des Sciences morales et politiques de décerner. Pour ne pas diminuer l'éclat du prix en le divisant trop, l'Académie a cru devoir l'attribuer, cette année, aux missions qui, en raison du nombre et de l'importance de leurs établissements, peuvent être considérées comme représentant de la manière la plus éminente la commune pensée, à savoir : dans la personne de leurs supérieurs, la Congrégation du Saint-Esprit, au Congo et au Sénégal, et la Congrégation dite des Pères Blancs, dans les régions de l'Algérie, de la Tunisie du Sahara et des grands lacs.

Deux de nos concours de cette année se rapportent à l'histoire de la philosophie, deux autres à la philosophie ; les deux premiers (prix Victor Cousin et prix Bordin) avaient pour sujets la *Doctrine de Philon le Juif* et la *Morale*

de *Kant* ; les deux seconds (prix Saintour et Croizet) avaient pour sujets *l'Idée de la perfection et le Panthéisme*.

Philon vécut, comme l'on sait, au premier siècle de notre ère, à l'époque où prit corps la doctrine chrétienne. Ses écrits furent composés à Alexandrie, confluent de la civilisation grecque et de la civilisation égyptienne, où les Juifs avaient une importante colonie. Y démêler les différents éléments qui y proviennent soit de l'Égypte, soit surtout de la Grèce et de la Judée, est une tâche intéressante déjà abordée par plusieurs historiens.

Vers l'époque à laquelle appartient Philon, le judaïsme cherche de plus en plus à découvrir entre Dieu et la nature des intermédiaires qui les rapprochent. Telle est, dans certains livres de la Bible, la Sagesse, fille de Jéhovah. Chez Philon, c'est le Verbe, ou la Parole, qui joue un si grand rôle dans l'Évangile de saint Jean, et avec laquelle s'y confond le Christ. Philon fait du Verbe un principe d'organisation de l'univers où il croit retrouver ces « idées » ou formes dans lesquelles Platon voyait les premiers principes de toutes choses. Par là il est un précurseur de saint Jean.

Ce sont là des thèses déjà exposées par divers écrivains et que les auteurs de l'un et de l'autre Mémoire rappellent et développent plutôt qu'il ne les approfondissent.

Deux Mémoires ont été envoyés à ce concours. L'auteur du Mémoire n° 2 étudie avec soin la méthode allégorique de Philon, c'est-à-dire le travail d'interprétation par lequel celui-ci s'efforce de montrer dans les faits rapportés par la Bible des expressions métaphoriques des idées dont il compose sa philosophie.

L'auteur du n° 1 pousse plus loin encore cette étude. Il donne des détails précis et instructifs sur les conditions et les règles de l'exégèse allégorique de Philon. Mais surtout il fait de louables efforts pour pénétrer dans les théories métaphysiques que Philon prétend retrouver, au moyen de cette exégèse, soit dans la Bible, soit dans la tradition qui, à côté de la Bible, engendra peu à peu la Kabbale; théories que le philosophe juif croit supérieures à toutes celles de la philosophie grecque.

Un point essentiel de la haute sagesse à laquelle pense atteindre de la sorte Philon, c'est la supériorité qu'il attribue, par comparaison avec les procédés rationnels ou scientifiques, à l'extase ou ravissement, dont il trouve la pratique chez les Prophètes des Hébreux; l'extase, par laquelle on se dégage des conditions normales de la pensée et, comme le mot même le dit, on sort de soi pour s'élever à une union immédiate avec la divinité.

Quelles sont les origines de cette conception, qui jouera un grand rôle chez les derniers platoniciens successeurs, à Alexandrie, de Philon et chez les mystiques des siècles suivants? c'est ce qu'il serait d'un grand intérêt de découvrir, et que ni l'un ni l'autre de nos deux auteurs n'a même entrepris de rechercher.

Il eût été intéressant encore de chercher quelle influence a pu avoir Philon sur les commencements de la théologie chrétienne, non seulement par sa théorie du Verbe divin, mais par d'autres théories encore, et l'on ne peut que regretter que nos deux auteurs aient peu ajouté sur cette grave question à ce qu'en ont dit Gfrörer et quelques autres.

Malgré leurs imperfections, les deux Mémoires ont paru à l'Académie offrir des mérites sérieux, et qui se compensent. Elle partage entre leurs auteurs le prix qu'elle avait proposé. L'auteur du Mémoire n° 1 est M. Colonna d'Istria, professeur de philosophie au lycée de Besançon ; l'auteur du Mémoire n° 2 est M. Édouard Herriët, professeur de rhétorique au lycée de Lyon.

Sur la *Morale de Kant* il a été envoyé à l'Académie deux Mémoires dont les auteurs sont d'accord sur l'essentiel.

La morale de Kant repose sur l'idée que nous avons des devoirs résultant non pas proprement de leur objet, mais d'un commandement sans aucune condition, auquel en conséquence il donna le nom d'impératif catégorique. C'est ce qu'il appelle une morale formelle, tandis qu'il appelle matérielle celle qui prend pour principe la matière ou l'objet des devoirs.

Cela revient à dire que la morale ne repose pas sur une idée de bien ou de perfection, mais sur un sentiment d'obligation, qu'elle est donc dans son principe subjective et non, comme on l'avait cru jusqu'à Kant, objective.

Les deux auteurs s'appliquent également et à mettre en lumière la nature formelle ou subjective de la morale de Kant, et à justifier à l'encontre la morale objective.

Le mémoire numéroté 1 est instructif et attachant sur nombre de détails, par exemple sur l'éducation de la volonté chez l'enfant, sur les conséquences égoïstes de la morale kantienne, qui désintéresse trop chacun de son prochain, sur la grande lacune d'une psychologie qui ne

veut pas tenir compte de la sensibilité et de la passion bien dirigées comme éléments de moralité. Des chapitres remarquables y sont consacrés à la religion, au sentiment du divin déposé dans la conscience humaine, et particulièrement au christianisme, qui est fondé sur le surnaturel et à la morale chrétienne qui est vivifiée par l'esprit de sacrifice et par la charité. Mais l'auteur n'approfondit pas assez les principes de l'une et de l'autre morale.

L'auteur du mémoire n° 2 fait bien ressortir ce qu'eut de profondément original l'entreprise morale du philosophe de Kœnigsberg et ce qu'elle eut, selon lui aussi, de vain. Kant croyait avoir ruiné par la base toute théorie métaphysique. Il ne voulait donc pas d'une morale fondée soit sur une idée théorique de la nature, telle que la proposait, selon notre auteur, le stoïcisme, soit sur une idée théorique de la divinité. De là son choix d'une position intermédiaire dans la conscience humaine, en présence d'un simple devoir, ou impératif, ordre qu'on se donne à soi-même, autonomie absolue, sans aucun autre principe. Cette position, il n'a pu s'y tenir; il verse, à la fin, du côté de la morale théologique. C'est la thèse principale, et digne de remarque, de notre auteur. Il a ce mérite aussi de faire bien voir que si Kant appuie son système à la liberté, objet suprême du devoir, par l'idée même qu'il se fait du libre arbitre, en le plaçant en dehors et au-dessus de la région de notre expérience, dans la sphère de ce qu'il appelle les noumènes ou intelligibles, auxquels il faut croire sans en rien connaître, il lui retire toute influence sur le monde où nous vivons, et livre celui-ci, comme la nature, à la

nécessité ; d'où suit en définitive la disparition de la moralité.

La théorie du côté de laquelle Kant lui-même a fini par pencher est celle aussi vers laquelle incline visiblement l'auteur du Mémoire n° 2. Si l'on pouvait établir par une métaphysique mieux fondée que celle à laquelle Kant s'est attaquée, c'est-à-dire fondée non pas sur des idées abstraites, mais sur une expérience irrécusable que la loi du devoir est l'expression subjective d'une perfection absolue, qui nous passe, mais de laquelle pourtant nous participons, si l'on pouvait ainsi dévoiler « chez tout homme venant en ce monde » une lumière primordiale qui lui enseigne secrètement à se conformer à elle, notre auteur serait de ceux que cette « bonne nouvelle, » trouverait le mieux préparés à l'accueillir.

L'Académie, reconnaissant aux deux Mémoires qu'elle a reçus des mérites sérieux quoique inégaux, partage le prix qu'elle avait proposé en deux récompenses. Elle attribue au n° 2 une récompense de 2 000 francs, au n° 1 une récompense de 500 francs. Le Mémoire n° 2 a pour auteur M. André Cresson, professeur de philosophie au lycée d'Alençon, le n° 1, M. Cramousset, de Bucharest.

Pour les prix Saintour et Croizet, l'Académie avait proposé deux sujets qui peuvent être considérés comme des formes différentes d'un seul et même problème.

Le programme du premier des deux sujets était le suivant : *De l'idée de perfection. Faire l'histoire de l'idée de perfection. Examiner si cette idée a une valeur objective.*

*Rechercher quel est le rapport de cette idée avec le principe des causes, avec la loi morale et la loi de progrès, et avec le développement des arts.*

Trois mémoires ont été soumis au jugement de l'Académie.

L'auteur du mémoire n° 2 a fait preuves de qualités littéraires. Mais son travail dénote trop d'inexpérience des questions philosophiques. La partie historique est toute de seconde main, et la partie dogmatique ne laisse guère moins à désirer. L'auteur y décompose l'idée de perfection en deux éléments l'unité et la causalité. C'est là une conception qui n'est pas sans valeur, mais à laquelle il n'a pas donné le développement qui pourrait en prouver la vérité et l'utilité.

L'auteur du n° 1 est un esprit sage, d'habitudes méthodiques et il a consciencieusement cherché à résoudre les questions indiquées par le programme du concours. Mais dans son mémoire, comme dans le précédent, les recherches historiques manquent d'originalité.

Le mémoire n° 3 est un travail important. L'auteur y fait preuve d'une connaissance étendue de toutes les grandes doctrines du passé et des travaux contemporains. Il manie avec aisance les idées philosophiques.

Toutefois on ne peut trouver qu'il ait assez approfondi l'idée de la perfection, ni même qu'il l'ait assez examinée sous toutes ses faces pour répondre d'une manière satisfaisante à la première des questions qu'avait posées le programme. L'histoire de l'idée de perfection forme presque entièrement la première partie de son œuvre et la plus considérable. Cette histoire, en ce qui concerne la per-

fection dans l'ensemble des choses, objet auquel se rapporte tout son travail, est pour lui celle d'une sorte d'oscillation de la pensée se représentant la perfection tantôt sous la forme d'un ordre inséparable de la nature, tantôt sous celle d'une action supérieure aux choses, ou, comme on dit souvent, transcendante.

La première idée, qu'on peut appeler naturaliste, est celle de l'antiquité païenne ; la seconde celle du judaïsme et du christianisme. C'est là une conception que nous rencontrons tout à l'heure chez Philon. La même alternative se trouverait, suivant l'auteur du mémoire n° 3, dans la philosophie moderne. Descartes hésiterait entre les deux directions ; ce qui ne paraît pas exact ; Leibnitz se rapprocherait du naturalisme antique ; Kant serait pour la transcendance. Enfin même opposition dans la philosophie moderne, dont l'auteur poursuit l'histoire jusqu'aux thèses de doctorat de l'année dernière.

Dans sa conclusion, il cherche à combiner, en les conciliant, les deux idées contraires qu'il a mises en relief dans son histoire des systèmes, et cette combinaison lui sert de réponse aux principales questions de la métaphysique. de l'esthétique, de la morale et de la théodicée.

La formule qu'il propose est celle-ci : le fond de l'être est constitué par la volonté, mais cette volonté ne s'exprime et ne se réalise qu'en se soumettant à certaines lois ; solution plus rapprochée de la théorie de Leibniz que de la véritable théorie de Descartes. D'autre part, cependant, il a pris pour épigraphe cette phrase de Bossuet : « Pourquoi l'imparfait serait-il, et le parfait ne serait-il pas ? » et il incline

évidemment vers la réponse que propose Bossuet lui-même en ces termes : « La perfection est la raison d'être ». Il paraît donc pencher plutôt vers la théorie cartésienne, suivant laquelle à la volonté seule appartiendrait la perfection, à la volonté indépendante de toute nécessité, sans quoi, dit Descartes, Dieu ne serait qu'un Jupiter soumis au destin. Et si l'on demande par quelle mystérieuse causalité la volonté souveraine a fait germer l'être imparfait du sein de la contingence, notre auteur répond qu'« il y a là un acte de grâce libre et d'amour, auquel nous ne savons donner d'autre nom que celui de bonté ».

Mais arrêté, sans doute, par les objections de Leibniz, objections inspirées d'une théorie très discutée de déterminisme, qui prétend élever au-dessus même de la volonté divine des raisons préexistantes de décision, sa pensée demeure incertaine ou, au moins, obscure. Son travail n'a donc pas paru à l'Académie assez complètement satisfaisant pour qu'elle pût le couronner en lui décernant le prix proposé. Elle lui a attribué une récompense de 1500 francs.

L'auteur du mémoire ainsi récompensé est M. Mabileau, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen. L'auteur du Mémoire n° 1 (avec la devise *Perennis philosophia*) ne s'est pas fait connaître.

Au sujet mis au concours pour le prix Croizet était joint le programme suivant :

*Après une rapide introduction sur les origines du panthéisme dans l'antiquité et au XVI<sup>e</sup> siècle, les concurrents insisteront sur le panthéisme moderne depuis Spinoza jusqu'à nos jours.*

*Ils discuteront le panthéisme dans son principe, dans ses formes diverses et dans ses applications morales et sociales.*

Trois Mémoires ont été adressés à l'Académie. Celui qui porte le numéro 2 n'est pas sans mérite littéraire. Mais il ne répond ni au point de vue historique, ni au point de vue dogmatique aux demandes du programme. Le style qui, souvent, joint à la bizarrerie une certaine force, est souvent aussi par trop incorrect.

Le Mémoire n° 3 a plus de valeur. Mais il laisse encore beaucoup à désirer. Il ne définit pas le panthéisme, et n'en donne qu'une idée assez confuse. Il ne fait que l'opposer à la doctrine qui place au-dessus de la nature un principe d'un autre ordre ; et c'est pourquoi cette doctrine, qui est la sienne, ne se trouvant à son gré, ni chez Platon, ni chez les modernes positivistes, il les range ensemble parmi les panthéistes. Il compte, en effet, trois formes de panthéisme : le platonisme, le spinozisme et le positivisme. Mais chez Platon et chez les positivistes, d'après les analyses même de l'auteur, on ne voit pas que la divinité remplisse tout, ce qui est la théorie que tout le monde nomme, conformément à l'étymologie du mot, le panthéisme : elle y serait plutôt absente de partout.

En analysant l'œuvre de Spinoza, l'œuvre véritablement panthéistique, où la divinité est une substance dont tout le reste n'est que modification, sans existence propre, l'auteur du Mémoire n° 3 montre bien comment, en même temps que Spinoza a donné à son travail le nom d'Éthique, c'est-à-dire Morale, cependant, substituant à la liberté chez l'homme la nécessité irrésistible du développement divin, et par conséquent faisant disparaître la responsabilité, il

sape par sa base la moralité. Ses analyses sont ici exactes et concluantes. On en peut dire autant de celle qu'il fait du positivisme chez Auguste Comte et chez ses successeurs. Enfin il montre de la sagacité dans sa recherche d'un commun principe duquel dérivent, suivant lui, les erreurs qu'il croit trouver dans les différents systèmes qu'il qualifie de panthéistiques. Ce principe serait ce qu'il appelle l'intellectualisme, et qui reviendrait, sous un nom nouveau, à ce que d'autres appellent l'idéalisme, ce système qui réduit les choses, dûment analysées, à des idées, c'est-à-dire en définitive à de simples abstractions.

Ainsi s'évanouirait toute la réalité, non seulement de la nature et de l'humanité, apparences d'un seul et universel principe, mais celle même de ce principe. Rien, dira enfin l'idéaliste Hegel, n'est qu'abstractions et composé d'abstractions.

Ce Mémoire n° 3 joint au mérite de la pensée celui d'un style généralement pur, toujours vif, souvent original. Mais il offre des lacunes trop graves, il répond d'une manière trop incomplète aux questions posées par l'Académie.

Le Mémoire numéroté 1 est un travail considérable, qui répond à toutes les parties du programme proposé. L'auteur a même ajouté, ce dont on ne peut lui faire un reproche, l'examen de ce qu'il y a de bon et de louable dans la doctrine qu'il combat. L'exposé des systèmes est généralement exact, la discussion méthodique, le style correct.

Tout l'ouvrage est fondé sur l'idée suivante : Le panthéisme est une théorie d'unité, ou, comme on dit souvent aujourd'hui, de monisme : un seul véritable être, une seule substance dont tout le reste n'offre qu'une infinité de

modes. Ce système, développé par Spinoza dans son *Éthique*, repose sur une idée que l'auteur du *Mémoire* se flatte de renverser.

La substance, affirme-t-il en s'appropriant les principes d'Aristote et de Leibnitz, est toute activité. Or l'activité d'un être ne peut s'exercer que sur un autre être. Il est donc impossible qu'il n'y ait qu'une substance.

Ces assertions ne paraissent pas être aussi décisives que le croit leur auteur. Si on lui accorde que ce qu'il dit de toute substance est vrai des substances finies, peut-être ne le lui accordera-t-on pas pour une substance supérieure, telle que la cause première de l'univers. Ce qui suffit à tout doit d'abord se suffire ; parler d'une substance qui exige pour son existence quelque chose d'autre qu'elle-même, fût-ce simplement, comme le propose l'auteur, une pure possibilité, ce n'est pas parler de Dieu.

Là, d'ailleurs, et un peu partout, l'auteur se sert de généralités et de termes purement abstraits dont l'emploi, comme chez ce Spinoza qu'il combat, donne à son raisonnement une rigueur plus apparente que réelle.

Le mérite du *Mémoire* n° 1 ne semble pas tant consister dans sa métaphysique, souvent fort contestable, que dans ses analyses minutieuses des différents systèmes qu'il examine. Encore serait-il à souhaiter qu'il eût toujours remonté aux sources, notamment pour les systèmes allemands de philosophie, et surtout pour celui du grand penseur Schelling, à ses deux époques.

Tout en critiquant d'une manière judicieuse les différentes théories panthéistiques, l'auteur n'a pas cru que tout dût en être rejeté. Il approuve l'effort d'où elles

sont sorties pour établir un lien solide entre la divinité et la nature. Une idée surtout lui paraît donner au panthéisme une véritable valeur spéculative et même morale : c'est celle du concours d'un pouvoir infini avec le nôtre, soit dans les opérations de l'intelligence, soit dans celles de la volonté.

Concilier un tel concours avec la personnalité et la liberté humaine est pour la philosophie, ajouterons-nous, une entreprise ardue. La théologie chrétienne y a renoncé, en s'interdisant d'approfondir au delà de certaines limites le problème de la grâce. De cette entreprise, la philosophie n'a pas encore désespéré. Ce n'est pas d'ailleurs le seul mystère où doit plonger son regard que celui du concours harmonique de l'humanité et de la divinité ; contentons-nous ici, pour soutenir notre espoir d'y faire quelques progrès, de remarquer que ces alliances de contraires, qui paraissent désier l'intelligence, la réalité nous en montre partout des exemples. Le meilleur des hommes, le plus juste est à la fois le plus obligé et le plus libre. Le plus grand génie est celui chez lequel on rencontre à la fois et la volonté et l'inspiration.

L'auteur, du reste, attache plus d'importance encore aux tendances religieuses et morales du panthéisme qu'à ses théories spéculatives. Ces tendances lui paraissent contenir une grande part de vérité et d'utilité qu'il retrouve dans la religion chrétienne, dont il fait profession.

L'union de la divinité et de la nature lui semble réalisée, selon la mesure où elle doit l'être, dans le mystère de l'Homme-Dieu. Il ne cherche pas du reste à tirer de cet aperçu, pour la philosophie, les développements qu'il pourrait comporter.

En somme, le Mémoire n° 1 est un travail des plus estimables, malgré les défauts qui s'y trouvent, et si l'Académie ne lui décerne pas le prix qu'elle avait proposé, elle lui attribue une récompense de 1 500 francs. Elle attribue au mémoire n° 3 une récompense de 1 000 francs. L'auteur du n° 1 est M. Desdouits, professeur de philosophie en retraite. L'auteur du mémoire n° 3, avec cette devise : *De rebus semper fingitur, nunquam judicatur*, ne s'est pas fait connaître.

Une observation encore sur l'ensemble des concours de philosophie. J'ai dit qu'il y avait entre les deux sujets beaucoup de rapports. Il n'y en a pas moins dans les conclusions auxquelles sont arrivés ceux surtout des concurrents que l'Académie a particulièrement distingués.

Ils sont d'accord pour rejeter les théories selon lesquelles il n'est point de perfection qui dépasse la sphère de la nature, il n'est point de divinité transcendante. Avant les mixtes, le pur ; avant les relatifs, l'absolu. Ils sont d'accord également pour trouver l'origine des théories qu'ils rejettent dans une psychologie défectueuse, qui n'a pas tenu assez de compte de ce qu'il y a cependant de principal dans l'esprit.

Platon a dit : Pour trouver la vérité il faut la chercher avec l'âme tout entière.

On distingue dans l'âme une faculté de connaître, l'entendement, et une faculté de vouloir. Celle-là est la faculté des notions ou idées, choses inertes et mortes, dit Leibniz, œuvres de cette chose vivante et active qui est l'âme.

Signes ou symboles, nécessairement incomplets, de modes des choses, que l'entendement en détache pour les consi-

dérer à part, abstractions en un mot, ce n'est pas à des idées qu'il appartient de nous assurer de la réalité. Croire l'en extraire est ce que l'on appelle aujourd'hui l'intellectualisme ; et de l'impossibilité de l'opération résulte naturellement le scepticisme. Dans la volonté seule, avec le sentiment qui lui tient de tout près, nous appréhendons immédiatement par la conscience ou, suivant une expression d'Aristote, nous « touchons », une réalité à laquelle toute autre ressemble, et de laquelle nous nous élevons, comme l'a montré Descartes, au réel supérieur encore que l'on a appelé Dieu.

C'est donc, disent plus ou moins clairement les auteurs de nos meilleurs Mémoires, c'est par notre faculté pratique et de nature proprement morale, faculté qu'invoquait déjà Kant pour échapper à son propre idéalisme, c'est par elle seule que nous pouvons, sortant des abstractions et des fictions logiques, nous élever, et pour nous et pour une puissance plus haute encore, jusqu'à l'existence proprement dite, réelle en même temps qu'immatérielle, jusqu'à ce positif transcendant de l'activité spirituelle qui est la suprême et parfaite vérité.

Pascal a dit : « Au cœur appartient la connaissance des principes. » Et un autre, depuis : « Du cœur viennent les grandes pensées. » C'est à quoi paraissent revenir les opinions de ceux qui ont le mieux réussi cette année dans nos concours. Il y a là un indice à relever et de la direction qui tend à prendre le dessus dans la philosophie contemporaine et, vraisemblablement, de ses plus prochaines destinées.

Le prix Gegner, destiné par son fondateur à un écrivain

uniquement voué à la philosophie, est attribué cette année encore à M. Pillon.

Un membre de l'Académie, qui a voulu garder l'anonyme, a légué une rente annuelle qui doit être employée à attribuer à des élèves des lycées Louis le Grand, Henri IV, Charlemagne, Condorcet et du lycée de Versailles ayant obtenu des prix ou des accessits au Concours général des bourses triennales de 600 francs. Quatre de ces bourses sont attribuées cette année à MM. Roussel, Paul Chauvet, Charles Radiguiet et Guyot.

Nous avons à distribuer pour la deuxième fois, en mémoire du Président Carnot, de par la fondation de sa veuve, cinquante-cinq secours de deux cents francs chacun à autant de veuves d'ouvriers, chargées d'enfants, qui seraient jugées les plus méritantes.

Sur onze cents dossiers qui nous ont été adressés par les préfets, plus de cent ont paru se rapporter à des infortunes dignement supportées, et méritant ainsi, entre toutes, le secours institué par la fondatrice. Nous avons pu venir en aide à plus de la moitié.

Ajoutons que l'examen attentif des pièces justificatives jointes au dossiers, pièces plus explicites que celles qui nous avaient été adressées l'année dernière, nous a permis de pénétrer mieux encore dans l'intérieur de la famille ouvrière, au foyer attristé de la veuve, pour comprendre ses besoins et mesurer ses efforts. Si nous savons recueillir les documents nécessaires, et soumettre les preuves à une sévère critique, nous nous trouverons, après quelques

années, en présence d'archives d'un haut intérêt sur la situation de la famille ouvrière, soit dans nos villes, soit dans nos campagnes. Les recherches de nos commissaires, si laborieuses, tiendront donc une place dans la perpétuelle enquête que poursuit notre Académie, et qui est plus nécessaire que jamais en notre temps, sur l'état moral des ouvriers français et leur situation économique.



7

ACADÉMIE  
DES  
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1896

---

ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

POUR L'ANNÉE 1896.

---

PRIX GEGNER.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

Ce prix, de la valeur de *quatre mille francs*, est destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.

L'Académie continue le prix à M. F. PILLON, demeurant à Paris.

---

PRIX VICTOR COUSIN.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant :

« *Exposition et examen de la philosophie de Philon le Juif, et de l'école juive d'Alexandrie.* »

L'Académie partage le prix, de la valeur de quatre mille francs, entre : M. F. COLONNA D'ISTRIA, professeur agrégé de philosophie au lycée de Besançon, auteur du mémoire n° 1 : et M. ÉDOUARD HERRIOT, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé au lycée de Lyon, auteur du mémoire n° 2.

---

### PRIX CROUZET.

#### SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant :

« *Examen du panthéisme.* »

L'Académie, sans décerner le prix, accorde les deux récompenses ci-après :

*Deux mille francs*, à M. TH. DESDOUITS, ancien professeur de philosophie au lycée de Versailles, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1.

*Mille francs*, au mémoire n° 3, ayant pour épigraphe :

« *De rebus semper fingitur, nunquam judicatur.* »

L'auteur de ce mémoire ne s'est pas fait connaître.

---

### PRIX SAINTOUR.

#### SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant :

« *De l'Idée de la Perfection.* »

L'Académie, sans décerner le prix, accorde une récompense de *quinze cents francs*, à M. LÉOPOLD MABILLEAU, professeur à la Faculté des lettres de Caen, correspondant de l'Académie, auteur du mémoire n° 3.

---

### PRIX BORDIN.

#### SECTION DE MORALE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant :

« *Exposer et apprécier la morale de Kant.* »

L'Académie, sans décerner le prix, accorde les deux récompenses ci-après :

*Deux mille francs* à M. ANDRÉ CRESSON, professeur de philosophie au lycée d'Alençon, auteur du mémoire inscrit sous le n° 2.

*Cinq cents francs* à M. E. CRAMAUSSEL, demeurant à Bucarest, auteur du mémoire n° 1.

---

### PRIX LÉON FAUCHER.

#### SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant :

« *Les Finances communales.* »

L'Académie décerne le prix, de la valeur de *quatre mille francs*, à M. LOUIS PAUL-DUBOIS, auditeur à la Cour des Comptes, auteur du mémoire n° 1.

---

### PRIX ERNEST THOREL.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses suivantes :

*Mille francs*, à M. CH. BONIFACE, chef de bureau honoraire au Ministère de l'Instruction publique, pour son livre intitulé : *Pour le commencement de la classe (garçons), 200 lectures morales quotidiennes.*

*Huit cents francs*, à M. DAVID SAUVAGEOT, professeur de rhétorique au Collège Stanislas, pour son ouvrage ayant pour titre : *Monsieur Prévôt.*

Et une médaille de *deux cents francs*, à M<sup>me</sup> MURIQUE, directrice de l'École normale d'Institutrices de Versailles, pour son ouvrage : *Économie domestique et hygiène.*

---

### PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à M. PAUL DE ROUSIERS, publiciste, pour son livre intitulé : *La question ouvrière en Angleterre.*

Elle accorde en outre :

Une *mention très honorable* à chacun des trois auteurs ci-après :

M. GEORGES ALBERT, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté libre de droit d'Angers, pour son ouvrage : *La liberté de tester.*

M. FRANTZ-DESPAGNET, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, pour ses trois ouvrages intitulés : *Précis de droit international privé.* — *Cours de droit international public.* — *Essai sur les protectorats.*

M. ARTHUR HANNEQUIN, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, pour son ouvrage : *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine.*

Et une *mention honorable*, à M. ANDRÉ LICHTENBERGER, docteur ès lettres, pour son ouvrage intitulé : *Le Socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

---

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(Ouvrages.)

COMMISSION MIXTE.

L'Académie décerne :

1<sup>o</sup> Trois prix de *mille francs* chacun :

A M. JULES ROY, professeur à l'École des Chartes, pour son livre intitulé : *Turenne; — sa vie; — les Institutions de son temps.*

A M. E. DE LA HAUTIÈRE, pour son ouvrage intitulé : *Cours de philosophie morale.*

A M. AUGUSTIN BERNARD, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, pour son livre : *L'Archipel de la Nouvelle-Calédonie*.

2° Quatre récompenses de *cinq cents francs chacune* :

A M. le commandant PÉROZ, pour son ouvrage intitulé : *Au Niger. — Récits de campagne, 1891-1892*.

A M. le lieutenant-colonel FAMIN, pour son livre : *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*.

A l'ouvrage ayant pour titre : *La Campagne de Crimée*, du capitaine LOIZILLON, publié par la sœur de l'auteur, M<sup>lle</sup> Marie Loizillon, inspectrice générale honoraire des Écoles maternelles.

A M. FERNAND NAUDIER, avocat à Paris, pour sa publication : *L'Écho des communes*, revue bimensuelle, 1<sup>re</sup> année, 1895.

Elle accorde en outre deux *mentions honorables* :

L'une, à M. l'abbé LOUVET, des Missions étrangères de Paris, missionnaire en Cochinchine occidentale, pour son ouvrage : *Les Missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle*.

L'autre, à M. MAURICE BLOCH, pour son ouvrage intitulé : *Femmes d'Alsace*.

---

## PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(*Actes de dévouement.*)

COMMISSION MIXTE.

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, fondé par M<sup>me</sup> veuve Audiffred et destiné à récompenser les plus

beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient, est décerné en entier aux MISSIONS CATHOLIQUES DE L'AFRIQUE CENTRALE, en la personne de M<sup>sr</sup> AUGOUARD, de la Congrégation du Saint-Esprit, Vicaire apostolique du Haut-Congo français, et de M<sup>sr</sup> LIVINHAC, Supérieur général des Missionnaires d'Alger, dits Pères Blancs.

---

#### FONDATION CARNOT.

M<sup>me</sup> Carnot a fait donation à l'Académie, d'un titre de rente de *onze mille francs*, produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894; à la charge, par l'Académie, de remettre le *vingt-quatre juin* de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs* chacun, à *cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

L'Académie a fait l'emploi de ces *onze mille francs*, et distribué, le 24 juin, *cinquante-cinq secours de deux cents francs* chacun, à *cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, jugées les plus méritantes.

---

#### BOURSES TRIENNALES.

Ces bourses ont été données à d'anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au Concours général en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.



ACADÉMIE  
DES  
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

---

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1896, 1897, 1898, 1899 ET 1900.



## ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1896, 1897, 1898, 1899 ET 1900.

---

## PRIX DU BUDGET

---

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1897 le sujet suivant :

*Des rapports généraux de la philosophie et des sciences.*

*Pour l'antiquité* : Étudier notamment Platon, Aristote, Sénèque et Galien;

*Pour le moyen âge* : Roger Bacon;

*Pour les temps modernes* : François Bacon, Descartes, l'École Écossaise, Kant, et la philosophie de la nature;

*Dans les systèmes contemporains*, les concurrents concluront en marquant nettement les rapports de la philosophie avec toutes les sciences.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*.

---

SECTION DE MORALE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1898 le sujet suivant :

*De l'égalité.*

« En quoi consiste et sur quoi repose le principe de l'égalité entre les hommes? Véritable sens et applications légitimes de ce principe. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

---

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie proroge à l'année 1901 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1891 et prorogé ensuite à l'année 1896.

*Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours.*

PROGRAMME.

« Les concurrents devront faire rapidement connaître le régime dotal au XVIII<sup>e</sup> siècle et au moment de la rédac-

tion du Code civil; ils indiqueront le système consacré par ce Code et étudieront ensuite aussi complètement que possible l'œuvre de la jurisprudence; ils chercheront comment elle a interprété, appliqué, complété le Code civil; ils arriveront ainsi à exposer l'état actuel de la question, se demanderont en outre dans quelles parties de la France le régime dotal, autrefois inconnu, est devenu d'un usage fréquent; ils étudieront les conséquences de ces changements soit au point de vue de la famille, soit au point de vue économique et social.

« Ils rechercheront et apprécieront les clauses qui introduiraient dans un régime matrimonial autre que le régime dotal, des règles présentées par les lois comme particulières à ce dernier régime. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1900, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

*De l'autorité maritale.*

« Rechercher si, dans l'état actuel de la Société, il y a lieu de donner à la femme mariée des droits plus étendus et dans quelle mesure. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1899, le sujet suivant :

« *Étudier le régime des manufactures royales en France avant 1789.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

*Histoire d'un département de 1800 à 1810.*

PROGRAMME.

« Exposer comment, dans quelles conditions et par quelles personnes les institutions nouvelles ont été appliquées dans un département, de 1800 à 1810 : l'administration, la justice, les impôts (les biens nationaux), l'instruction publique, les cultes. L'auteur choisira le département qui sera l'objet de ses études; il suivra dans le chef-lieu du département; puis dans une sous-préfecture, un chef-lieu de canton et dans une commune rurale, l'histoire des institutions, des affaires et des personnes; il s'attachera à dégager, dans cette histoire, les rapports du nouveau régime avec le régime ancien et avec la révolution.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1899, le sujet suivant :

« *Histoire de la liberté de conscience et de culte en France depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'en 1830 ; rapports des progrès de cette liberté avec la paix et la prospérité publiques.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

---

## PRIX BORDIN.

### SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

« *Étude critique sur la puissance paternelle et ses limites d'après le code civil, les lois postérieures et la jurisprudence.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

---

### SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

« *Le Commerce des céréales, grains et farines à Paris. L'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année; la variation des prix, l'organisation commerciale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie proroge à l'année 1898 le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1896.

« *Histoire des idées politiques de Louis XIV, telles qu'elles ressortent de ses mémoires, de ses lettres et de ses actes publics. Origine de ces idées. Influence qu'ont pu exercer sur le développement de ces idées les théories régnantes.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1899, le sujet suivant :

« *Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789.* »

PROGRAMME.

« L'Académie ne demande pas aux concurrents une histoire détaillée de la politique française en Europe et de la politique française aux colonies. Elle demande une étude critique des rapports de la première avec la seconde, de

l'influence exercée par l'une sur l'autre et des conséquences qui s'en sont suivies pour l'ensemble des intérêts de la France.

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

---

### PRIX SAINTOUR.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

*Étude historique et critique sur la personnalité des Sociétés civiles ou commerciales et des associations qui n'ont pas pour but de partager des bénéfices.*

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

*« Le contrôle de l'exécution des budgets publics en France et à l'étranger. »*

#### PROGRAMME.

*« Étudier le contrôle français de la loi des comptes en*

le comparant à deux autres systèmes généraux : celui de l'Angleterre et celui de l'Italie.

« Exposer la question du contrôle et de la responsabilité des ordonnateurs ou des administrateurs d'une part et des agents comptables d'autre part.

« Faire connaître l'organisation comparée des contrôles préventifs ou répressifs, préalables ou postérieurs, établis dans différents pays; apprécier l'effet de ces systèmes au point de vue de la conciliation des droits du pouvoir exécutif avec ceux du Parlement. »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

---

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1899, le sujet suivant :

« *L'influence italienne au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle.* »

PROGRAMME.

« L'Académie ne demande pas aux concurrents une histoire des relations de la France et de l'Italie : les recherches devront porter sur les idées, les œuvres et les hommes, afin de déterminer l'influence exercée en France sur les esprits et sur la politique par les écrivains, les artistes et les hommes d'État de l'Italie, de Charles VIII jusqu'à Louis XIV.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

---

## PRIX GEGNER.

### SECTION DE PHILOSOPHIE.

Ce prix, d'une valeur de *trois mille huit cents francs*, « *destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique* », sera décerné en 1897.

---

## PRIX ODILON BARROT.

### SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie proroge au 31 décembre 1898, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1896.

« *Étude critique sur la législation électorale actuellement en vigueur dans les différents pays de l'Europe pour la composition des assemblées politiques et administratives.*

« L'intention de l'Académie est que le sujet soit traité à tous ses aspects, depuis la confection des listes électorales jusqu'à la vérification des pouvoirs. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

« *Histoire de l'organisation judiciaire chez les Romains depuis l'introduction de la procédure formulaire jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

---

### PRIX KOENIGSWARTER.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

Le prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix sera décerné dans l'année 1899.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

---

### PRIX LÉON FAUCHER.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

*L'œuvre économique de Ch. Dunoier.*

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

---

PRIX ROSSI.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

« *Le rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.* »

« Étude sur les règlements relatifs à la fabrication, sur les inspecteurs des manufactures, sur la police générale des métiers et en général sur l'intervention de l'administration royale dans l'industrie. »

L'étude spéciale de l'organisation des communautés d'arts et métiers ne fait pas partie du sujet.

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 31 décembre 1897 le concours Rossi de l'année 1895 et modifié comme suit le sujet précédemment proposé :

« *Quels sont les avantages et les inconvénients de la possession et de l'exploitation par l'État de domaines productifs de revenu : terres, mines, usines, fabriques, chemins de fer, etc.?*

« *Quelle influence, bonne ou mauvaise, cette possession et cette exploitation peuvent-elles exercer sur l'état économique de la nation?* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1898, le sujet suivant :

« *Histoire économique du coton.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

L'Académie propose, pour l'année 1899, le sujet suivant :

« Exposer l'ensemble des causes de ce qu'on appelle la *crise agricole*, et les circonstances diverses, techniques, économiques, politiques, sociales, qui ont exercé ou peuvent exercer une influence sur l'état des choses. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1898, *terme de rigueur*.

L'Académie propose pour l'année 1899, le sujet suivant :

*La théorie quantitative.*

« *Examiner dans quelle mesure l'abondance ou la rareté des métaux précieux exerce une influence sur les prix.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1898, *terme de rigueur*.

## PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS

---

### PRIX WOLOWSKI.

SECTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LÉGISLATION RÉUNIES.

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, à *l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.*

L'Académie décernera en 1898 le prix Wolowski au meilleur *ouvrage d'économie politique, finances ou statistique* qui aura été publié dans les sept années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre 1897, terme de rigueur.*

---

### PRIX AUCOC ET PICOT.

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES.

L'Académie, après avoir légèrement modifié le programme proposé pour l'année 1893, rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1897 le sujet suivant :

« *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Charles VII.* »

PROGRAMME.

« Après avoir résumé rapidement les origines, les concurrents devront s'attacher aux premiers arrêts (*Olim*) et suivre depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> l'action du Parlement de Paris sur le développement et la constitution du droit français.

« Sans négliger l'influence politique du Parlement, ils étudieront surtout, à l'aide des monuments inédits, les tendances de jurisprudence, l'action exercée par les arrêts sur les personnes, sur les biens et sur les mœurs, ce que les magistrats ont emprunté au droit romain ou au droit coutumier, en quoi ils ont préparé les grandes ordonnances du XIV<sup>e</sup> siècle, comment ils les ont interprétées, quelle part ils ont prise à l'administration et à la police du royaume, dans quelle mesure enfin ils ont servi par ce travail persévérant le pouvoir royal et l'unité française. »

Le prix est de la valeur de *six mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*.

---

CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES.

---

PRIX JEAN REYNAUD.

« Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant  
« un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du  
« concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter  
« entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande  
« infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1898.

---

#### PRIX ESTRADE-DELCROS.

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le revenu de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, par chacune d'elles, un prix tous les cinq ans.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie de Sciences morales et politiques pour la première fois en 1900, à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe.

Le prix ne pourra pas être partagé.

Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1899.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

---

### PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix de la valeur de *douze mille francs* sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques pour la première fois en 1901, à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris.

---

### PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR.

L'Académie proroge à l'année 1899 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1896.

« *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, *terme de rigueur*.

L'Académie propose pour l'année 1901, le sujet suivant :

« *Des inconvénients et des avantages des systèmes de « prévoyance » collective obligatoire et des systèmes de prévoyance, soit individuelle, soit associée, libres et spontanés.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1900, *terme de rigueur*.

### PRIX BIGOT DE MOROGUES.

Ce prix, destiné à récompenser le meilleur ouvrage *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1898.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur*.

---

### PRIX BLAISE DES VOSGES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

« *Exposer les moyens qui pourraient être utilement pris pour mettre les caisses d'épargne à même de faire jouir soit directement, soit indirectement les petits cultivateurs, soit propriétaires, soit fermiers, soit colons partiaires, des avantages du crédit par des prêts autres que le prêt hypothécaire et moyennant le taux courant de l'intérêt.*

#### PROGRAMME.

« Il ne s'agit point de crédit foncier, mais de crédit d'exploitation.

« Le sujet comporte :

« 1° L'étude des besoins ou des occasions qui, en France, donnent lieu à la petite propriété et à la petite exploitation de rechercher le crédit;

« 2° L'étude des conditions et des moyens directs ou indirects par lesquels elles se le procurent actuellement là où elles sont le plus répandues ;

« 3° La comparaison avec ce qui se pratique à cet égard dans d'autres pays que la France ;

« 4° L'indication des changements qu'il faudrait apporter à la constitution des caisses d'épargne pour obtenir le résultat cherché. »

Le prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

---

#### PRIX HALPHEN.

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les trois ans, — soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, — sera décerné en 1897.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1896, *terme de rigueur*.

---

#### PRIX ERNEST THOREL.

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans à l'auteur du meilleur ouvrage, soit im-

*primé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante, sera décerné en 1898.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897, *terme de rigueur.*

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

---

### PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

*(Ouvrages.)*

Ce prix, à décerner tous les ans, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie* ».

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1896, *terme de rigueur.* Ils devront en outre avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

---

### PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

Ce prix, à décerner tous les ans, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*. Ils devront en outre avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

#### PRIX CARLIER.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris*.

Le prix sera décerné en 1897.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*. Ils devront en outre avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

#### PRIX FRÉDÉRIC CHEVALLIER.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le code civil, soit du droit de succéder *ab intestat*, d'après les divers ordres de succession, établi par le même code ; il sera décerné en 1898.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1897, *terme de rigueur*.

### PRIX JULES AUDÉOUD.

Le prix JULES AUDÉOUD, d'une valeur de *douze mille francs*, sera décerné en 1897 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

---

### PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(*Actes de dévouement.*)

Ce prix, fondé par M<sup>me</sup> veuve Audiffred, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient; il est décerné tous les ans; il est d'une valeur de *quinze mille francs*; il peut être attribué à un lauréat ou divisé entre plusieurs.

L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1896, *terme de rigueur*.

## FONDATION CARNOT.

Madame Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894; à la charge par l'Académie de remettre le vingt-quatre juin de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs chacun à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Les demandes devront être parvenues au secrétariat de l'Institut au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, *terme de rigueur*.

*Nota* : Les demandes peuvent être adressées soit aux préfets des départements, soit directement au secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

- 1° Noms, prénoms, domicile de la veuve ;
- 2° Profession du mari et date de sa mort ;
- 3° Noms, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants ;
- 4° Toutes observations ou titres à l'appui de la demande.

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

Les personnes qui auront obtenu un secours ne pourront plus concourir les années suivantes.

---

### BOURSES TRIENNALES.

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au Concours général, en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

---

## CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS

L'Académie n'admet à ses concours que des *mémoires écrits en français ou en latin*, et adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *doivent toujours être entièrement médits*; ils devront être brochés et porter chacun une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'AUTEUR NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAÎTRE, SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les concurrents sont prévenus, en outre, que l'Académie *ne rendra aucun des mémoires qui lui auront été envoyés*, mais les auteurs auront la faculté d'*en faire prendre des copies* au Secrétariat de l'Institut.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces mémoires à *indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits*.

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

## TABLE DES PRIX PROPOSÉS.

---

PRIX DU BUDGET. Section de philosophie. . . . .	39
— — de morale. . . . .	40
— — de législation . . . . .	40
— — d'économie politique. . . . .	42
— — d'histoire générale. . . . .	42
PRIX BORDIN. Section de législation . . . . .	43
— — d'économie politique . . . . .	43
— — d'histoire générale. . . . .	44
PRIX SAINTOUR. Section de législation . . . . .	45
— — d'économie politique . . . . .	45
— — d'histoire générale et philosophique. . . . .	46
PRIX GEGNER. Section de philosophie'. . . . .	47
PRIX ODILON BARROT. Section de législation . . . . .	47
PRIX KÖNIGSWARTER. Section de législation . . . . .	48
PRIX LÉON FAUCHER. Section d'économie politique. . . . .	48
PRIX ROSSI. Section d'économie politique. . . . .	49

### PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS.

PRIX WOLOWSKI. Sections d'économie politique et de législation réunies. . . . .	51
PRIX AUCOC ET PICOT. Sections de législation et d'histoire réunies. . . . .	51

### CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES.

PRIX JEAN REYNAUD. . . . .	52
PRIX ESTRADE-DELCROS . . . . .	53
PRIX JEAN-JACQUES BERGER . . . . .	54
PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR. . . . .	54
PRIX BIGOT DE MOROGUES. . . . .	55
PRIX BLAISE DES VOSGES. . . . .	55

PRIX HALPHEN . . . . .	56
PRIX ERNEST THOREL . . . . .	56
PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED. (Ouvrages.) . . . . .	57
PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN . . . . .	57
PRIX CARLIER . . . . .	58
PRIX FRÉDÉRIC CHEVALLIER . . . . .	58
PRIX JULES AUDÉOUD . . . . .	59
PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED. (Actes de dévouement.) . . . . .	56
FONDATION CARNOT . . . . .	60
BOURSES TRIENNALES . . . . .	61
Conditions communes à tous les concours . . . . .	62

---